

Communauté de Haute Provence

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mercredi 23 avril 2014 à 18 h 00 à MANE

Mr DEPIEDS souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués comme aux anciens et procède à l'appel des délégués des communes.

Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.

Mmes Brigitte MOYA et Christine BAPTISTE sont désignées assesseurs.

Mr DEPIEDS cède la présidence au doyen d'âge, Monsieur André BOUFFIER.

* * * * *

1 - ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

La candidature de M. Jacques DEPIEDS est proposée par M. André BOUFFIER.

Par un vote au scrutin secret Monsieur Jacques DEPIEDS est élu au poste de Président par 22 voix et 1 bulletin blanc,

Après avoir remercié les élus du témoignage de leur confiance, avoir fait l'historique de la Communauté et salué les mérites des élus qui se sont succédés au sein de l'assemblée. Le conseil de Communauté est appelé à fixer le nombre de vice-présidents à 7 ; proposition acceptée dans la mesure où l'enveloppe indemnitaire reste identique. Il est donc proposé de procéder à l'élection de 7 vice-Présidents.

Le Président fait procéder à l'élection des vice-présidents et membres du bureau :

- ♦ M. André BOUFFIER est candidat au poste de 1^{er} vice-président. Il est élu à la majorité (24 voix).
- ♦ Mme Michèle BERTIN est candidate au poste de 2^{ème} vice-présidente. Elle est élue à la majorité (24 voix)
- ♦ M. Pascal DEPOISSON est candidat au poste de 3^{ème} vice-président. Il est élu à la majorité (24 voix)
- ♦ Mme Christine BAPTISTE est candidate au poste de 4^{ème} vice-présidente. Elle est élue à la majorité (24 voix)
- ♦ M Pierre POURCIN est candidat au poste de 5^{ème} vice-président. Il est élu à la majorité (24 voix)
- ♦ Mme Brigitte MOYA est candidate au poste de 6^{ème} vice-présidente. Elle est élue à la majorité (24 voix)
- ♦ M. Stéphane DELRIEU est candidat au poste de 7^{ème} vice-président. Il est élu à la majorité (24 voix)

2 - DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Président propose à l'assemblée de donner la délégation, précédemment accordée au Président, au bureau afin que cela soit plus collégial.

L'assemblée décide à l'unanimité de donner délégation au Bureau.

3 - INDEMNITES DE FONCTION

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les indemnités de fonction au président et vice-présidents qui représentent 50% du barème.

4 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

A) Service Général

Le Président présente le Compte Administratif 2013 pour le service général qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	1 697 875,78 €
	Recettes	5 848 105,90 €
Soit un excédent de 4 150 230,12 €		
<u>Investissement</u> :	Dépenses	6 380 348,77 €
	Recettes	2 966 315,56 €
Soit un déficit de 3 414 033,21 €		
Résultat global de clôture de 736 196,91 €		

B) Service Atelier Relais

Le Président présente le Compte Administratif 2013 pour le service Ateliers Relais qui fait apparaître les résultats suivants :

... / ...

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	414 531,56 €
	Recettes	671 415,25 €
	Soit un excédent de 256 883,69 €	
<u>Investissement</u>	Dépenses	2 332 791,29 €
	Recettes	2 504 079,28 €
	Soit un excédent de 171 287,99 €	
Résultat global de clôture de 428 171,68 €		

C) Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

Le Président présente le Compte Administratif 2013 pour le service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	Dépenses	31 326,40 €
	Recettes	66 854,95 €
	Soit un excédent de 35 528,55 €.	

Résultat consolidé à 1 199 897,14 €

Le Président quitte la salle de réunion et l'Assemblée désigne Monsieur André BOUFFIER, Président de séance qui soumet au vote les Comptes Administratifs 2013.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2013.

Affectation des résultats

L'Assemblée décide à l'unanimité, pour le service général, d'affecter la somme de 3 414 033,21 € prélevée sur l'excédent de Fonctionnement pour combler le déficit d'investissement et de reporter le solde de 736 196,91 € dans la même section en « report à nouveau ».

Pour le service Atelier Relais, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de reporter l'excédent de 418 171,68 € dans les mêmes sections en « report à nouveau ».

Pour le S.P.A.N.C, l'assemblée décide à l'unanimité de reporter l'excédent de 35 528,55 € dans « report à nouveau ».

5 – COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Le Président soumet les comptes de gestion 2013 du trésorier qui sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

6 – VOTE DES TAUX

L'Assemblée adopte à l'unanimité les taux ci-dessous.:

- T.H :	8,02 %
- F.B :	8,94 %
- F.N.B :	33,23 %
- CFE :	10,70 %
- Fiscalité de zone :	28,80 %

7 – TAXE D'ENLEVEMENT ET REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée adopte à l'unanimité le taux de la Taxe des Ordures Ménagères fixé à 7,80 %.

Deux établissements y sont soumis : le premier étant l'hôpital situé sur la Commune de Mane et le second est le terrain de camping à Dauphin.

L'assemblée adopte à l'unanimité le montant des redevances.

8 – BUDGETS PRIMITIFS 2014

A – Budget Général

Le Président présente le Budget Général qui s'équilibre comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	3 699 392,91 €
➤ Section d'Investissement :	11 401 075,92 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Général.

B – Budget Annexe « Ateliers Relais »

Le Président présente le Budget Annexe « Ateliers relais » qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 1 541 883,69 €
- Section d'investissement : 2 909 903,99 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « Ateliers Relais ».

C- Budget Annexe « S.P.A.N.C »

Le Président présente le Budget Annexe « S.P.A.N.C » qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 50 000,00 €

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget Annexe « S.P.A.N.C ».

9 – BOUCHERIE DE REILLANNE – Signature des marchés

Le Président donne lecture du résultat de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres pour l'aménagement de la boucherie à Reillanne.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des marchés suivants :

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot 1 – Démolition – Gros Œuvre – Revêtement de sol	Ets Bâtisseurs Nord Sud	42 613,00 €
Lot 2 – Charpente métallique – Bardage - Couverture	Ets Phocea constructions métalliques	44 399,85 €
Lot 3 – Menuiseries extérieures	Ets MC Menuiserie	14 060,00 €
Lot 4 – Cloisons – Plafonds – Doublages – Menuiseries intérieures - peintures	Ets Cavallin	20 385,00 €
Lot 5 – Plomberie – Sanitaire – VMC - Chauffage	Ets Pro Elec	12 671,00 €
Lot 6 – Electricité – Courant fort – Courant faible	Ets Pelestor	10 360,00 €
Lot 7 – Equipement spécialisé cuisine	Ets Provence froid	25 434,00 €

10 – ECONOMIE

Le Président rappelle qu'un lot de terrain a été cédé dans le parc d'activités de Pitaugier et que l'acquéreur souhaite que l'acte soit passé au profit d'une Société Civile Immobilière.

L'assemblée décide à l'unanimité de vendre ce lot à la SCI.

Séance close à 20h00.

Mane, le 24 avril 2014

Le Président de la Communauté
De Haute Provence,



Jacques DEPIEDS